

COURRIER ARRIVEE
Sous le N° 0746
Mbacké, le... 18/09/2020

16/09/2020

Yahoo Mail - Photo de Diana Diouf

*Copie
aux DIF
pour usage d'usage*



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

Arrivée IA / DBL
Sous le N° 000746
Diourbel, le 18/09/2020



Ministère
de l'Éducation nationale

Communiqué portant ouverture du dépôt des candidatures au concours d'entrée en classe de Seconde au Lycée scientifique d'Excellence de Diourbel.

Le Ministre de l'Éducation nationale communique :

Il est ouvert, pour l'année scolaire 2020/2021, un concours d'entrée en classe de Seconde au Lycée scientifique d'Excellence de Diourbel.

Le Lycée scientifique d'Excellence de Diourbel est un établissement d'enseignement secondaire créé par le décret n° 2016-1226 du 19 août 2016 et dont le concours d'entrée est régi par l'arrêté n° 13077 du 25 août 2016 modifié ; ces textes peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère de l'Éducation nationale www.education.gouv.sn et dans les inspections d'Académie et inspections de l'Éducation et de la Formation.

Les élèves de ce Lycée sont soumis au régime d'internat avec des logements séparés pour les filles et les garçons ; ils sont aussi bénéficiaires d'une bourse. Les membres de l'encadrement et les enseignants sont sélectionnés à la suite d'un appel à candidature.

Peuvent être candidates ou candidats les élèves de la classe de Troisième de l'enseignement moyen durant l'année scolaire 2019/2020, de nationalité sénégalaise, âgé de 17 ans révolus au plus au 31 décembre 2020.

Tout candidat doit remplir les conditions suivantes :

1. ne pas être né avant le 1^{er} janvier 2003 ;
2. ne pas avoir redoublé une classe du cycle moyen ;
3. avoir obtenu en classe de Quatrième :
 - une moyenne annuelle au moins égale à 15 sur 20 dans chacune des disciplines scientifiques suivantes : Mathématiques, Sciences physiques et Sciences de la Vie et de la Terre
 - une moyenne générale annuelle au moins égale à 14 sur 20 ;
4. avoir obtenu en classe de Troisième :
 - une moyenne générale annuelle au moins égale à 16 sur 20 dans chacune des disciplines scientifiques suivantes : Mathématiques, Sciences physiques et Sciences de la Vie et de la Terre